



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants Maison Centrale de Saint-Martin de Ré



Le 24 septembre 2020

CECI EST UN TRACT

Le jeudi 24 septembre 2020 à 18 heures le bureau SPS a été aimablement reçu en audience par la Direction afin que soit modifié l'organisation des rondes en service de nuit à la Maison Centrale de St Martin de Ré.

Pour rappel la Direction déclare vouloir être en adéquation avec la note DAP du 30 octobre 2018...

D'après la Chef d'établissement cette note ne prévoit effectivement PAS DES POINTAGES TOUTES LES DEMI HEURES mais NE L'INTERDIT PAS NON PLUS...

D'après notre « staff » directionnel, la « Maison Centrale » de Saint Martin de Ré travaillerait mal d'après un rapport d'inspection...

En clair, les agents ne travailleraient pas bien... et le fait de pointer toutes les demi-heures comblerait cette carence...

L'inutilité de ces pointages s'afférente à une prime sur objectif plus qu'une harmonisation entre la Caserne et la Citadelle qui sont deux structures totalement différentes...

Pourquoi rajouter ces pointages que l'on nous vend comme « statiques » et sans pénibilité supplémentaire alors que foncièrement elles ne servent strictement à rien !

Notre chère Directrice adjointe a de bonnes idées sauf que celles-ci ne sont ni productives ni cohérentes en fonction notamment de la structure et de la surenchère relative à la note de la DAP du 30 octobre...

Le SPS pose la question : Pourquoi tant de zèle ?

N'aurait-il pas été judicieux de mettre autant d'énergie sur les demandes répétées du SPS depuis deux ans ?

A l'issu de cette ultime réunion le bureau SPS réaffirme sa demande initiale à savoir à ce que ces pointages inutiles toutes les trente minutes soient supprimées... Et nous nous dégageons de toute responsabilité quant à une nouvelle organisation des rondes de nuits.

La Direction assumera ses choix et son mutisme seule, tout comme le Chef de Détention qui nous a caché qu'un projet de note relative au service de nuit était en cours malgré nos demandes répétées de travailler de concert sur le sujet. Nous en prenons acte et savons désormais à quoi nous en tenir.

Suite à cette discussion unilatérale le SPS saisira la DAP via le délégué Régional, également présent à la réunion, ainsi que par les Nationaux.

Le bureau local